



**PRÉFÈTE
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 31 janvier 2023

CONFÉRENCE DES PARTIES (COP) : **OUVERTURE D'UN GRAND CHANTIER TERRITORIAL POUR ACCÉLÉRER COLLECTIVEMENT LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

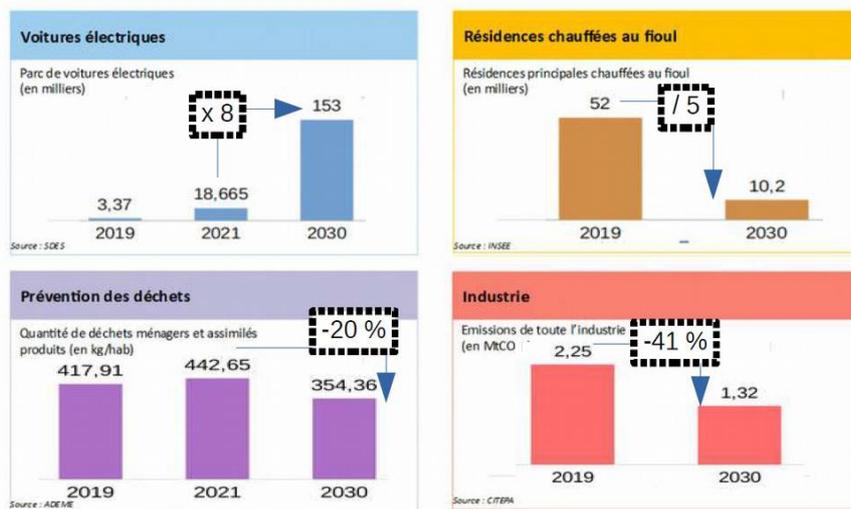
La planification écologique ambitionne d'impulser et d'accompagner des projets concrets pour réduire l'empreinte carbone et préserver la biodiversité et les ressources naturelles de la France.

La cible des engagements européens vise une baisse de 55 % des émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2030. Cela signifie que nous devons collectivement réduire nos émissions entre aujourd'hui et 2030 dans les mêmes proportions qu'au cours des trente dernières années. Cet objectif est tel qu'il conduit à une nécessaire mobilisation de l'ensemble des secteurs : transport, agriculture, bâtiments, industrie, énergie, déchets, etc.

L'effort nécessaire pour atteindre la cible des engagements européens en 2030 a été réparti entre les différentes régions de France, et au sein des régions, entre les différents départements afin de donner une trajectoire.

Dans la continuité de la première réunion de la conférence des parties (COP) Auvergne-Rhône-Alpes du 21 décembre dernier, la COP départementale du Rhône s'est donc ouverte, lors d'une réunion plénière, le 26 janvier 2024. Présidée par Mme Vanina NICOLI, Préfète secrétaire générale de la préfecture du Rhône, Préfète déléguée pour l'égalité des chances, la COP départementale a réuni une centaine de personnes, élus et techniciens des collectivités, mais aussi des représentants des secteurs économiques ou associatifs.

Les principaux leviers d'actions identifiés dans le Rhône pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre concernent l'industrie, le transport de marchandises et de voyageurs, le bâtiment. Concrètement, il s'agirait par exemple de multiplier par 8 le nombre de voitures électriques dans le Rhône entre 2021 et 2030 ou encore de diviser par 5 le nombre de résidences chauffées au fioul à horizon 2030.



Aux côtés de la Préfète, M. Geourjon, conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes, M. Pronchéry, vice-président du conseil départemental du Rhône délégué à l'environnement, aux nouvelles mobilités et au transport, et M. Guelpa-Bonaro, vice-président de la métropole de Lyon délégué à l'énergie, au climat et à la réduction de la publicité, ont présenté la vision politique portée par leur collectivité respective.

La parole a ensuite été donnée à la salle pour échanger sur les actions déjà conduites ou projetées en matière de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles et de décarbonation des différents secteurs d'activité telles que :

- les actions de décarbonation de l'industrie menées par le groupe SYENSQO ;
- les lignes de covoiturage mises en place par les intercommunalités membres de Sytral Mobilités, comme la Communauté de Communes de la Vallée du Garon ;
- la stratégie du schéma directeur des énergies de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône pour agir sur ses bâtiments communautaires ;
- mais également les actions portées par l'organisation des transporteurs routiers européens, l'Agence locale pour l'énergie et le climat, l'Ademe, la compagnie nationale du Rhône, RTE, etc.

Cette réunion de concertation a permis d'identifier collectivement les leviers-clés de préservation de la biodiversité et de gestion des ressources, et de réduction de gaz à effet de serre, afin de contribuer aux objectifs nationaux.

Les travaux se poursuivent d'ici la prochaine séance plénière pour alimenter l'élaboration de la feuille de route régionale, remise au Gouvernement à l'horizon de l'été 2024.

Cabinet de la préfète de région Auvergne-Rhône-Alpes

Benoît GAILLET
Tél : 06 21 11 06 48
Mél : pref-communication@rhone.gouv.fr

www.rhone.gouv.fr
Préfecture du Rhône – 18 rue Bonnel, Lyon 3ème
En cas d'urgence seulement, jours fériés et week-ends : 06 12 32 05 82